

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

Herausgeber: [s.n.]

Band: 3 (1996)

Heft: 3

Buchbesprechung: Weiblich-männlich : Geschlechtverhältnisse in der Schweiz:
Rechtsprechung, Diskurs, Praktiken / Féminin-masculin : rapports
sociaux des sexes en Suisse: législation, discours, pratiques [hrsg. v.
Rudolf Jaun et al.]

Autor: Vuille, Marilène

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eidgenossenschaft zieht. Zwar ist es zu begrüssen, dass Graubünden als eigenständiges Staatsgebilde angesprochen wurde, ein Vorgehen, das auch auf die Untersuchung der einzelnen Machenträger im nachmalig schweizerischen Gebiet angewendet werden muss. Aber der Vergleich mit dem angrenzenden Gebiet eher als mit Württemberg, England oder Frankreich würde einige der als bündnerische Besonderheiten angesprochene Phänomene relativieren – oder vielleicht auch unterstreichen. Trotz dieser Einwände ist Heads Buch sicher schweizergeschichtliche Pflichtlektüre, vor allem aber Pflichtlektüre derjenigen, die sich mit Fragen der Staatsentstehung, der politischen Ideengeschichte und der politischen Kultur beschäftigen.

Regula Schmid (Zürich)

RUDOLF JAUN, BRIGITTE STUDER
(HG.)
WEIBLICH-MANNLICH
GESCHLECHTVERHALTNISSE IN DER
SCHWEIZ: RECHTSPRECHUNG, DIS-
KURS, PRAKTIKEN
FÉMININ-MASCULIN
RAPPORTS SOCIAUX DES SEXES EN
SUISSE: LÉGISLATION, DISCOURS,
PRATIQUES
CHRONOS, ZURICH 1995, 245 P., FS 38.-

Ce recueil d'articles se présente comme un puzzle qui fait progressivement apparaître plusieurs images des rapports sociaux de sexes en Suisse. Plusieurs, car la période considérée s'étend du XVe jusqu'au début du XXe siècle, mais aussi parce que d'importantes différences intercantionales se profilent à une même époque.

Les contributions des auteur-e-s, inégales dans leur facture et hétéroclites de par les thèmes abordés, se regroupent

174 ■

en deux parties, dont la première s'attache à une analyse historique du domaine juridique. Le droit y est appréhendé comme moyen de structuration et de légitimation d'un ordre réel et symbolique qui accuse un déséquilibre en faveur du sexe masculin. L'unité de ces premiers textes réside dans le genre de sources considérées: actes de jugements, textes de lois, factums judiciaires, extraits de registres officiels... Autant de documents produits par les autorités, mais qui, selon Brigitte Studer, sont à même, non seulement de nous renseigner sur les instances étatiques des époques considérées, mais aussi de nous faire entrer dans la vision du monde et la logique des accusés, témoins et autres cités dans les tribunaux. Encore s'agit-il de cesser de considérer la justice uniquement comme une arme aux mains des autorités pour inculquer des normes et consolider leur pouvoir et de prêter plus d'attention à son utilisation «par le bas», en tant que forme d'expression du social (ainsi, au XVe siècle, le recours de femmes zurichoises aux tribunaux comme moyen formel d'accès à la sphère publique).

Les recherches s'orientent selon deux axes. Tout d'abord, des études de criminologie historique, comprenant aussi bien des réflexions sur la théorie criminologique et sa tendance à la naturalisation des femmes, que des analyses de plaintes pénales, de disputes de voisinage, de condamnations de femmes et d'hommes pour travestissement. Ensuite, des études retracant l'histoire – lacunaire – de la codification de la différence des sexes, au travers de cas précis, tel le procès d'une marchande genevoise dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, exemplaire de la difficulté pour les citoyens bourgeois de concilier l'intérêt du commerce et la sûreté des dots, tels les recours répétés d'une cuisinière célibataire auprès du gouvernement bâlois, au siècle dernier,



dans le vain espoir de pouvoir disposer de sa fortune héritée. Ces travaux nous renseignent sur les pratiques inégalitaires perdurant en Suisse jusqu'au tournant du siècle selon les cantons, ainsi que sur les logiques différentielles qui les sous-tendent et président parfois à leur abolition. Ainsi, la possibilité reconnue ou non aux femmes par les Tribunaux matrimoniaux de faire valoir une promesse de mariage suite à une conception illégitime relevait parfois d'une stratégie politique visant à maintenir aussi bas que possible le taux de nuptialité au sein des couches sociales défavorisées. Ainsi encore, l'abolition, au XIXe siècle, de droits séparés, notamment la tutelle imposée aux femmes qui souhaitaient se livrer à des activités de commerce, n'obéit pas, comme on pourrait s'y attendre, à des motifs égalitaires, mais bien plutôt à des motifs d'ordre pratique.

La deuxième partie traite, selon son titre français, du «discours sur les rapports sociaux de sexes et le changement social». Il s'agit toutefois plutôt des discours «instituant» les rapports sociaux de sexes, ou du moins les «institutionnalisants» (c'est très clairement le cas en ce qui concerne l'armée, mais aussi les services d'aide sociale et le domaine médical). La période considérée est plus unitaire (fin XIXe-début XXe siècle), les sources plus diversifiées (littérature scientifique et «morale», codex d'associations étudiantes, publications du département des affaires militaires, journaux, textes de propagande...). Deux thèmes marquants polarisent les diverses contributions. L'un, fortement connoté au masculin : celui de l'armée, en tant qu'instance de socialisation masculine par excellence dès la Belle Epoque en Suisse; le second, au féminin : celui de l'émergence de discours eugénistes aboutissant dans la pratique au cas extrême de stérilisations (de femmes dans environ

90% des cas). Dans leur ensemble, les travaux présentés dans cette deuxième section convergent dans la démonstration d'une radicalisation du discours dualiste sur les sexes au tournant du siècle, d'une rigidification de la partition des rôles sexués et d'une naturalisation des «caractères», des «identités» sexuels. Cette radicalisation aboutit, au plus tard dans l'entre-deux-guerres, à l'instauration des deux symboles par excellence des identités sexuelles en Suisse: le «militaire» (Wehrmann) et la «ménagère» (Hausfrau), symboles transcendant les classes sociales (R. Jaun). Ainsi, pour les jeunes gens, l'aptitude au service militaire et son accomplissement deviennent la condition d'accès au statut d'homme viril. Quant aux jeunes femmes, il s'agit avant tout de les éduquer aux valeurs morales bourgeoises afin de les préparer aux rôles d'épouses et de mères de famille travailleuses (dans leur foyer) et corollairement d'étouffer en elles toute velléité de participation aux sphères sociales publiques.

Finalement, l'impression générale qui ressort de la lecture de cet ouvrage collectif est celle d'un appauvrissement drastique dans l'expression et la pratique des rapports sociaux de sexes en Suisse au tournant de ce siècle. Preuve s'il en était besoin qu'un infléchissement de la législation dans le sens d'une égalité des droits entre femmes et hommes ne saurait suffire à instituer des rapports sociaux plus démocratiques.

Marilène Vuille (Lausanne)